

Rapport annuel

SIAEP DU KARST DE LA CHARENTE

Prix & Qualité

service de l'eau potable

DU SERVICE PUBLIC



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2017
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

EXERCICE

2017

Sommaire

■	CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC.....	3
■	ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE	3
■	ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE	3
■	CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE	4
■	PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE	4
■	NOMBRE D'ABONNEMENTS.....	5
■	RESSOURCES EN EAU	7
■	VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS.....	8
■	LONGUEUR DU RESEAU	9
■	TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC.....	10
■	FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR	10
■	REMUNERATION DU PRESTATAIRE POUR TARDOIRE ET BONNIEURE - PRODUCTION FONT SAINT AUBIN.....	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
■	FRAIS D'ACCES AU SERVICE.....	10
■	PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE.....	10
■	LE PRIX DE L'EAU TARIF HORS REDEVANCE DE POLLUTION DOMESTIQUE	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
■	EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2008	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
■	LE PRIX DE L'EAU TARIF HORS REDEVANCE DE POLLUTION DOMESTIQUE	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
■	EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2008	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
■	LE PRIX DE L'EAU TARIF HORS REDEVANCE DE POLLUTION DOMESTIQUE	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
■	EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2008	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
■	LE PRIX DE L'EAU TARIF HORS REDEVANCE DE POLLUTION DOMESTIQUE	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
■	EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2008	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
■	LE PRIX DE L'EAU Y COMPRIS REDEVANCE POLLUTION	12
■	LE PRIX DE L'EAU Y COMPRIS REDEVANCE POLLUTION	13
■	LE PRIX DE L'EAU Y COMPRIS REDEVANCE POLLUTION – SERVICE TARDOIRE BONNIEURE.....	14
■	LE PRIX DE L'EAU POUR VAL DE BONNIEURE.....	15
■	LE PRIX DE L'EAU Y COMPRIS REDEVANCE POLLUTION	16
■	LE PRIX DE L'EAU Y COMPRIS REDEVANCE POLLUTION	17
■	SYNTHESE DES TARIFS PAR COMMUNE POUR UN USAGER CONSOMMANT 120 M ³	18
■	RECETTES D'EXPLOITATION	19
■	INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE.....	21
■	QUALITE DE L'EAU	21
■	PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU	21
■	CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU	22
■	PERFORMANCE DU RESEAU	28
■	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE	34
■	TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE	34
■	BRANCHEMENTS EN PLOMB	34
■	ETAT DE LA DETTE.....	34
■	SYNTHESE DES INDICATEURS DES SERVICES	35
■	CHAZELLES.....	35
■	MONTBRON EYMOUTHIER	35

■ PUYREAUX.....	35
■ ST GERMAIN DE MONTBRON	36
■ TARDOIRE ET BONNIEURE DISTRIBUTION	36
■ TARDOIRE ET BONNIEURE - PRODUCTION FONT SAINT AUBIN	36
■ GLOBAL.....	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.

■ Caractérisation technique du service public de l'eau potable

■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

Le SIAEP DU KARST DE LA CHARENTE regroupe les communes de AGRIS, AUSSAC-VADALLE, BUNZAC, CHARRAS, CHAZELLES, COULGENS, EYMOUTHIER, FEUILLADE, GRASSAC, MAINZAC, MARILLAC LE FRANC, MARTHON, MONTBRON, NANCLARS, PINS (LES), PRANZAC, PUYREAUX, RANCOGNE, RIVIERES, ROCHETTE (LA), SAINT AMANT DE BONNIEURE, SAINT ANGEAU, SAINT CIERS SUR BONNIEURE, SAINT GERMAIN DE MONTBRON, SAINT MARY, SAINT PROJET SAINT CONSTANT, SAINT SORNIN, SAINTE COLOMBE, SOUFFRIGNAC, TACHE (LA), TAPONNAT FLEURIGNAC, TOURRIERS, VILHONNEUR, VILLEJOUBERT, VOULGEZAC, VOUTHON et YVRAC ET MALLEYRAND.

La compétence eau potable est découpée en 6 services :

- Chazelles : concerne les communes de BUNZAC, CHAZELLES et PRANZAC
- Montbron Eymouthiers : concerne les communes de EYMOUTHIER et MONTBRON
- Puyreaux : concerne les communes de AUSSAC-VADALLE, NANCLARS, PUYREAUX, SAINT CIERS SUR BONNIEURE, TOURRIERS et VILLEJOUBERT
- St Germain de Montbron : concerne les communes de CHARRAS, FEUILLADE, GRASSAC, MAINZAC, MARTHON, RANCOGNE, SAINT GERMAIN DE MONTBRON, SOUFFRIGNAC, VILHONNEUR et VOUTHON
- Tardoire et Bonnieure distribution : concerne les communes de AGRIS, COULGENS, MARILLAC LE FRANC, PINS (LES), RIVIERES, ROCHETTE (LA), SAINT AMANT DE BONNIEURE, SAINT ANGEAU, SAINT MARY, SAINT PROJET SAINT CONSTANT, SAINT SORNIN, SAINTE COLOMBE, TACHE (LA), TAPONNAT FLEURIGNAC et YVRAC ET MALLEYRAND
- Tardoire et Bonnieure - Production Font Saint Aubin : concerne les communes de

Le présent rapport fait une synthèse des données de l'ensemble des services.

■ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

Chazelles :	2 978 habitants
Montbron Eymouthiers :	2 515 habitants
Puyreaux :	2 716 habitants
St Germain de Montbron :	3 567 habitants
Tardoire et Bonnieure distribution :	11 189 habitants
Total :	22 965 habitants

■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Service	Mode de Gestion	Délegataire	Durée du contrat	Date de fin de contrat	Avenant au contrat initial
Chazelles	Affermage	SAUR	12 ans	31 décembre 2027	-
Montbron Eymouthiers	Régie	-	-	-	-
Puyréaux	Affermage	LYONNAISE DES EAUX	12 ans	31 décembre 2020	oui
St Germain de Montbron	Affermage	SAUR	13 ans	31 décembre 2021	oui
Tardoire et Bonnieure distribution	Affermage	SAUR	9 ans et 11 mois	31 décembre 2020	oui
Tardoire et Bonnieure Production	Régie avec une prestation de service	AGUR	9 ans et 11 mois	31 décembre 2020	-

■ PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

Contrats d'affermage :

Les prestations confiées à la société fermière sont les suivantes :

Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés	accueil des usagers, facturation, recouvrement, traitement des doléances client
Mise en service	des branchements
Entretien	de l'ensemble des ouvrages
Renouvellement	des canalisations <6m, des clôtures, des compteurs, des équipements électromécaniques

La collectivité prend en charge :

Gestion du service	application du règlement du service
Renouvellement	des canalisations, des captages, des clôtures, des forages, du génie civil

Tardoire et Bonnieure - Production Font Saint Aubin :

Les prestations confiées à la société AGUR sont les suivantes :

Gestion du service	fonctionnement, surveillance et entretien des installations,
Entretien	de l'ensemble des ouvrages

La collectivité prend en charge :

Renouvellement	de l'ensemble des ouvrages
----------------	----------------------------

Régie de Montbron Eymouthiers

■ NOMBRE D'ABONNEMENTS

● *Chazelles :*

Abonnements	2016	2017	Variation
Nombre total d'abonnements	1 494	1 493	-0,07 %

Répartition des abonnés par commune

BUNZAC	234
CHAZELLES	784
PRANZAC	475
Total des abonnés	1 493

● *Montbron Eymouthiers :*

Abonnements	2016	2017	Variation
Nombre total d'abonnements	1 781	1 775	-0,34 %

● *Puyreaux :*

Abonnements	2016	2017	Variation
Nombre total d'abonnements	1 299	1 311	+0,92 %

Répartition des abonnés par commune

AUSSAC-VADALLE	259
NANCLARS	124
PUYREAUX	283
SAINT CIERS SUR BONNIEURE	149
TOURRIERS	339
VILLEJOUBERT	157
Total des abonnés	1 311

● *St Germain de Montbron :*

Abonnements	2016	2017	Variation
Nombre total d'abonnements	1 929	1 939	+0,52 %

Répartition des abonnés par commune

CHARRAS	212
FEUILLADE	183
GRASSAC	185
MAINZAC	77
MARTHON	316
RANCOGNE	198
SAINT GERMAIN DE MONTBRON	261
SAINT SORNIN	14
SOUFFRIGNAC	85
VILHONNEUR	211
VOUTHON	197
Total des abonnés	1 939

• *Tardoire et Bonnieure distribution :*

Abonnements	2016	2017	Variation
Nombre total d'abonnements	5 567	5 600	+0,59 %

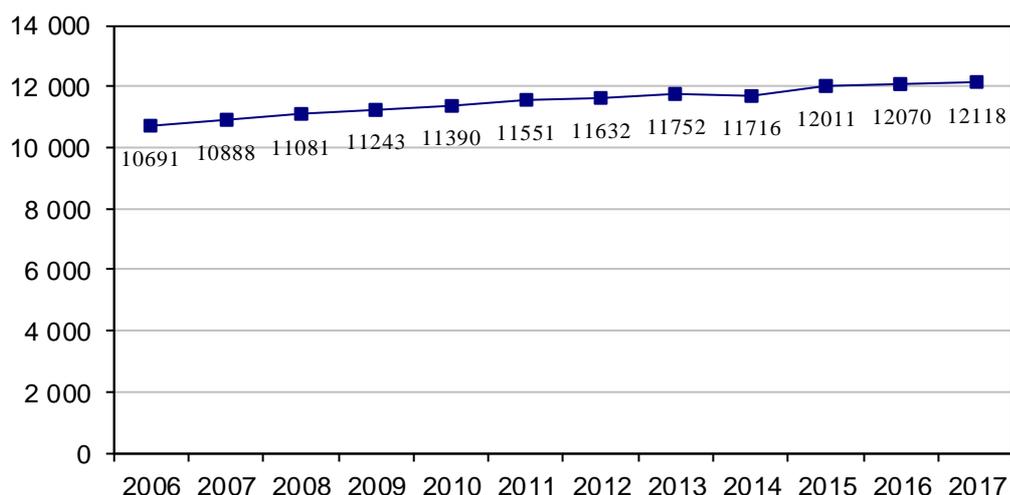
Répartition des abonnés par commune

AGRIS	459
COULGENS	274
MARILLAC LE FRANC	398
PINS (LES)	269
RIVIERES	876
ROCHEFOUCAULD (LA)	1
ROCHETTE (LA)	276
SAINT MARY	211
SAINT PROJET SAINT CONSTANT	552
SAINT SORNIN	439
TACHE (LA)	77
TAPONNAT FLEURIGNAC	729
VAL DE BONNIEURE	750
YVRAC ET MALLEYRAND	289
Total des abonnés	5 600

• *Total des abonnés du territoire:*

Abonnements	2016	2017	Variation
Nombre d'abonnements domestiques	12 007	12 118	+0,92 %
Nombre total d'abonnements	12 070	12 118	+0,40 %

Evolution du nombre total d'abonnements



■ RESSOURCES EN EAU

● Points de prélèvement

Ouvrage	Service	Débit nominal [m³/h]	Prélèvement 2016 [m³]	Prélèvement 2017 [m³]	Variation 2016/2017
FONT GRIVE (Captage) MONTBRON Prélèvement en nappe souterraine	Montbron Eymouthiers	60	189 498	213 766	+12,81 %
Forage LES ARTAUX SAINT CIERS SUR BONNIEURE Prélèvement en nappe souterraine	Puyreaux	45	130 662	186 093	+42,42 %
Puits de VILLARS SAINT CIERS SUR BONNIEURE Prélèvement en nappe souterraine	Puyreaux		131 243	76 010	-42,08 %
Forage de VOUTHON VOUTHON Prélèvement en nappe souterraine	St Germain de Montbron	100	241 890	230 910	-4,54 %
CHABROU (Captage) MARILLAC LE FRANC Prélèvement en nappe souterraine	Tardoire et Bonnieure distribution	16	5 804		
Captage FONT SAINT AUBIN CHASSENEUIL SUR BONNIEURE Prélèvement en nappe souterraine	Tardoire et Bonnieure - Production Font Saint Aubin	200	996 027	954 311	-4,19 %
Total des prélèvements [m³]			1 695 124	1 661 090	-2,01 %

● Importations d'eau

Import depuis	Service	Importé en 2016 [m³]	Importé en 2017 [m³]
GrandAngoulême - Périmètre 2018	Chazelles	211 443	197 978
SIAEP DE LA REGION DE MONTEMBOEUF - Montemboeuf	Montbron Eymouthiers	31 760	27 509
SIAEP DE LA REGION DE CHAMPNIERS - Champniers	Puyreaux	890	14 458
GrandAngoulême - Vallée de l'Echelle	St Germain de Montbron	4 348	2 324
CHASSENEUIL SUR BONNIEURE	Tardoire et Bonnieure distribution	1 209	1 233
SIAEP DE LA REGION DE MONTEMBOEUF	Tardoire et Bonnieure distribution	56 444	48 952
Total des volumes importé des collectivités voisines		306 094	292 454
SIAEP DU KARST DE LA CHARENTE - Montbron Eymouthiers	St Germain de Montbron	4 532	13 766
SIAEP DU KARST DE LA CHARENTE - Tardoire et Bonnieure - Production Font Saint Aubin	Tardoire et Bonnieure distribution	639 020	610 310

● Volumes produits

Ouvrage	Service	Capacité de production [m³/j]	Production 2016 [m³]	Production 2017 [m³]	Variation 2016/2017	Rendement de l'usine 2017
FONT GRIVE (Station) MONTBRON Traitement complet	Montbron Eymouthiers	1 400	183 717	209 086	+13,81 %	97,81 %
Station de production de SAINT CIERS SAINT CIERS SUR BONNIEURE	Puyreaux	1 200	187 741	187 279	-0,25 %	71,45 %
Station de production de VOUTHON VOUTHON Traitement complet	St Germain de Montbron	2 000	221 375	218 762	-1,18 %	94,74 %

CHABROU (Station) MARILLAC LE FRANC Traitement physico-chimique simple (ou désinfection seule)	Tardoire et Bonnieure distribution	320	5 568	8 172	+46,77 %	-
Traitement FONT SAINT AUBIN CHASSENEUIL SUR BONNIEURE Traitement complet	Tardoire et Bonnieure - Production Font Saint Aubin	3 300	873 858	813 132	-6,95 %	85,21 %

- *Total des volumes d'eau potable*

Total des ressources [m³]	2016	2017	Variation	Répartition des ressources (2017)
Ressources propres	1 472 259	1 436 431	-2,43 %	83,1 %
Importations (des collectivités voisines)	306 094	292 4540	-1,42 %	16,9 %
Total général	1 778 353	1 728 885	-2,78 %	

■ VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS

Volumes [m³]	2016	2017	Variation
Volume produit	1 472 259	1 436 431	-2,43 %
Volume importé	949 646	916 530	-3,49 %
Volume exporté	- 887 486	- 843 446	-4,96 %
Volume mis en distribution	1 534 419	1 509 515	-1,62 %
Volume total vendu aux abonnés	1 164 571	1 141 149	-2,01 %

La consommation moyenne par abonnement domestique est de : 94 m³ par an. Elle était de 97 m³ en 2016.

- *Volume vendu aux abonnés*

Territoire	Volume vendu aux abonnés 2016	Volume vendu aux abonnés 2017	Variation
Chazelles	169 326	155 542	-8,14%
Montbron Eymouthiers	148 807	156 655	5,27%
Puyréaux	128 549	125 689	-2,22%
St Germain de Montbron	168 482	166 530	-1,16%
Tardoire et Bonnieure distribution	549 407	536 733	-2,31%
Total	1 164 571	1 141 149	-2,01%

• *Détail des exportations d'eau*

Export vers	Service	Exporté en 2016 [m³]	Exporté en 2017 [m³]
SIAEP DU KARST DE LA CHARENTE - St Germain de Montbron	Montbron Eymouthiers	4 263	3 390
GrandAngoulême - Vallée de l'Echelle	St Germain de Montbron	5 920	2 771
SIAEP DU KARST DE LA CHARENTE - Montbron Eymouthiers	St Germain de Montbron	4 532	13 766
CHASSENEUIL SUR BONNIEURE	Tardoire et Bonnieure distribution		
ROCHEFOUCAULD (LA)	Tardoire et Bonnieure distribution	7 708	11
CHASSENEUIL SUR BONNIEURE	Tardoire et Bonnieure - Production Font Saint Aubin	240 958	214 292
SIAEP DE TARDOIRE BONNIEURE - Tardoire et Bonnieure distribution	Tardoire et Bonnieure - Production Font Saint Aubin	632 900	598 840
Volume total exporté		- 896 281	- 833 070
Dont volume exporté vers des collectivités voisines		254 586	217 074

■ **LONGUEUR DU RESEAU**

Linéaire du réseau hors branchements en km	2016	2017	Variation%
Chazelles	91,2	91,5	+0,29 %
Montbron Eymouthiers	102,0	100,0	-1,96 %
Puyreaux	75,0	75,1	+0,14 %
St Germain de Montbron	175,0	175,3	+0,17 %
Tardoire et Bonnieure distribution	338,0	337,3	-0,22 %
Tardoire et Bonnieure - Production Font Saint Aubin			
TOTAL	781,2	779,2	-0,27 %

■ Tarification et recettes du service public de l'eau potable

■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

- *Part collectivité*

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.

La délibération qui a fixé les tarifs en vigueur est la suivante :

SIAEP du KARST	13/09/2017
----------------	------------

- *Part délégataire*

Les tarifs concernant la part de la fermière sont fixés contractuellement et actualisés annuellement au 1^{er} janvier.

■ FRAIS D'ACCES AU SERVICE

Service	Montant au 01/01/2018
Chazelles	-
Montbron Eymouthiers	-
Puyréaux	34,38€
St Germain de Montbron	-
Tardoire Bonnieure Distribution	-
Tardoire Bonnieure Production	-

■ PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les volumes sont relevés annuellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

- *Redevance de pollution domestique*

La redevance de pollution domestique est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m³, est calculé chaque année par l'agence de l'eau.

Elle est unique sur l'ensemble du service.

	1 ^{er} jan 2017	1 ^{er} jan 2018
Redevance de pollution domestique	0,3200	0,3300

SIAEP DU KARST DE LA CHARENTE

EAU POTABLE : PUYREAUX

2017

tarif domestique du syndicat

■ LE PRIX DE L'EAU - Puyreaux

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2017	1 ^{er} jan 2018	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	43,22	43,63	+0,95 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	0,6690	0,6756	+0,99 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	58,48	56,38	-3,59 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	0,67	0,9201	+37,33 %
Redevances et taxes				
	Syndicat d'harmonisation [€/m ³]	0,0054	0,0054	0,00 %
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m ³]	0,1465	0,1755	+19,80 %
	Redevance de pollution domestique	0,32	0,33	+3,13 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

● Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2017	1 ^{er} jan 2018	Variation
Exploitant	123,50	124,70	+0,97 %
Collectivité	138,88	166,79	+20,10 %
Syndicat d'harmonisation	0,65	0,65	0,00 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	17,58	21,06	+19,80 %
Redevance de pollution domestique	38,40	39,60	+3,12 %
TVA	17,55	19,40	+10,54 %
Total [€ TTC]	336,56	372,20	+10,59 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+11,09 %

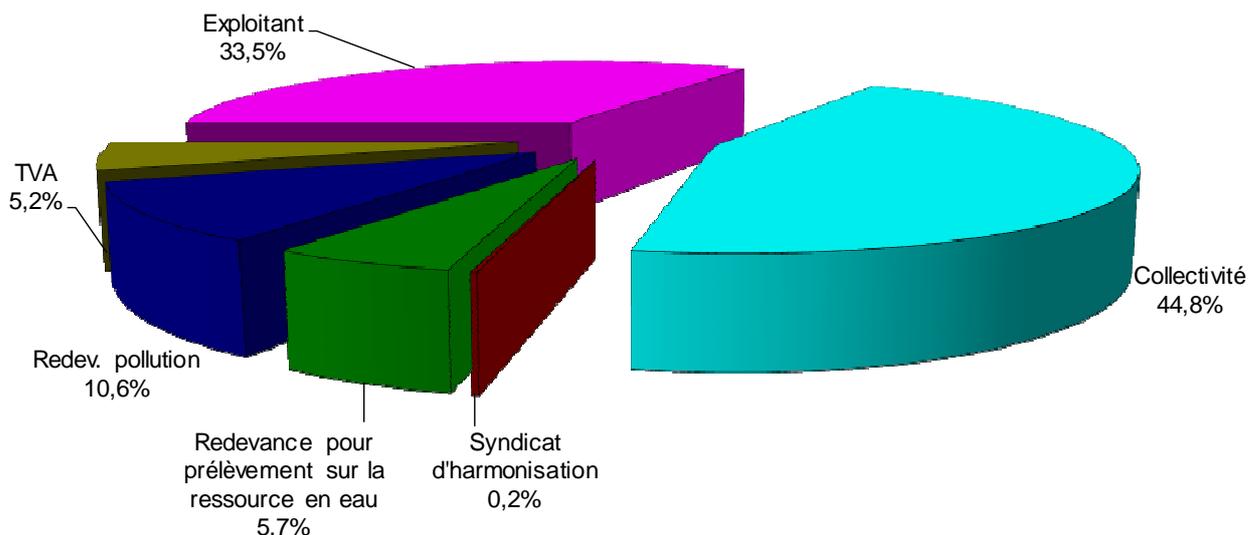
Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

3,10 €/m³

Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ :

0,0031 €/l

Répartition au 1er janvier 2018



SIAEP DU KARST DE LA CHARENTE

EAU POTABLE : ST GERMAIN DE MONTBRON 2017

tarif domestique du syndicat

■ LE PRIX DE L'EAU - ST Germain de Montbron

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2017	1 ^{er} jan 2018	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	49,60	50,57	+1,96 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	0,753	0,767	+1,86 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	47,00	49,90	+6,17 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	0,85	0,9395	+10,53 %
Redevances et taxes				
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m ³]	0,083	0,085	+2,41 %
	Redevance de pollution domestique	0,32	0,33	+3,13 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2017	1 ^{er} jan 2018	Variation
Exploitant	139,96	142,61	+1,89 %
Collectivité	149,00	162,64	+9,15 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	9,96	10,20	+2,41 %
Redevance de pollution domestique	38,40	39,60	+3,12 %
TVA	18,55	19,53	+5,28 %
Total [€ TTC]	355,87	374,58	+5,26 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+5,64 %

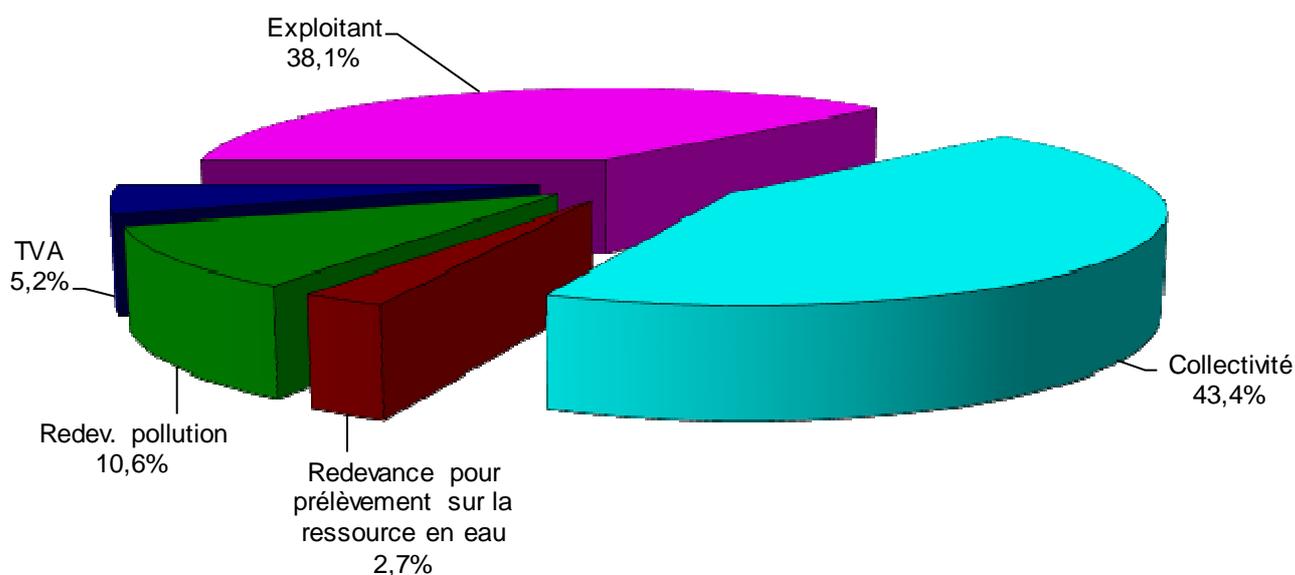
Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

3,12 €/m³

Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ :

0,0031 €/l

Répartition au 1er janvier 2018



SIAEP DU KARST DE LA CHARENTE

EAU POTABLE : TARDOIRE ET BONNIEURE

2017

tarif domestique territoire syndical

■ LE PRIX DE L'EAU - Tardoire Bonnieure

- Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2017	1 ^{er} jan 2018	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	34,98	35,72	+2,12 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	0,5190	0,5299	+2,10 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	35,00	40,65	+16,14 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	0,8885	1,0138	+14,10 %
Redevances et taxes				
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m ³]	0,09	0,10	+11,11 %
	Redevance de pollution domestique	0,32	0,33	+3,13 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

- Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

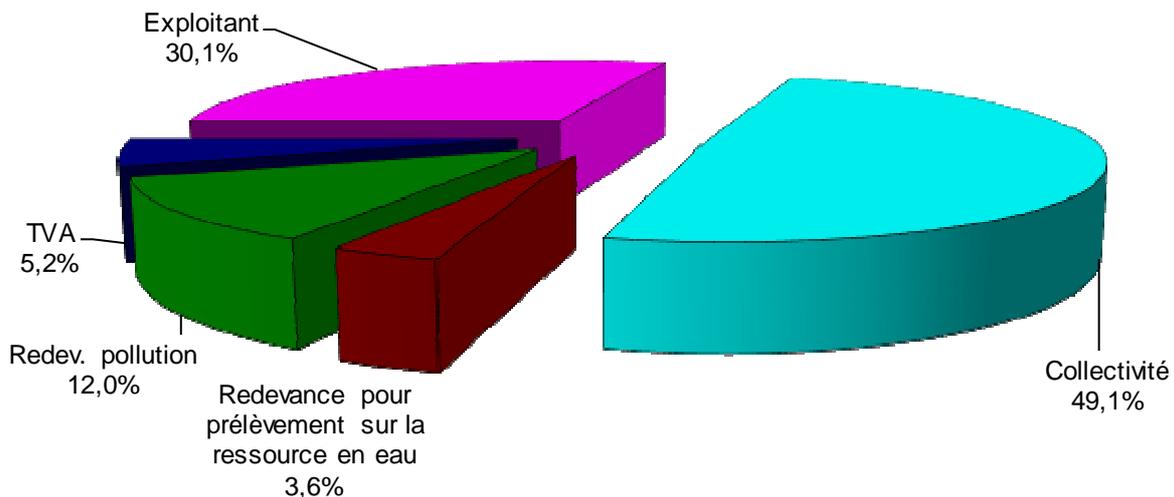
	1 ^{er} jan 2017	1 ^{er} jan 2018	Variation
Exploitant	97,26	99,31	+2,11 %
Collectivité	141,62	162,31	+14,61 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	10,80	12,00	+11,11 %
Redevance de pollution domestique	38,40	39,60	+3,12 %
TVA	15,84	17,23	+8,78 %
Total [€ TTC]	303,92	330,45	+8,73 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+9,52 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :
 Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ :

2,75 €/m³
 0,0028 €/l

Répartition au 1er janvier 2018



■ LE PRIX DE L'EAU pour VAL DE BONNIEURE

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2017	1 ^{er} jan 2018	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	34,98	35,72	+2,12 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	0,5190	0,5299	+2,10 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	35,00	40,65	+16,14 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	0,8885	1,0138	+14,10 %
Redevances et taxes				
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m ³]	0,09	0,10	+11,11 %
	Redevance de pollution domestique	0,00	0,33	
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2017	1 ^{er} jan 2018	Variation
Exploitant	97,26	99,31	+2,11 %
Collectivité	141,62	162,31	+14,61 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	10,80	12,00	+11,11 %
Redevance de pollution domestique	0,00	39,60	
TVA	13,73	17,23	+25,49 %
Total [€ TTC]	263,41	330,45	+25,45 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+9,52 %

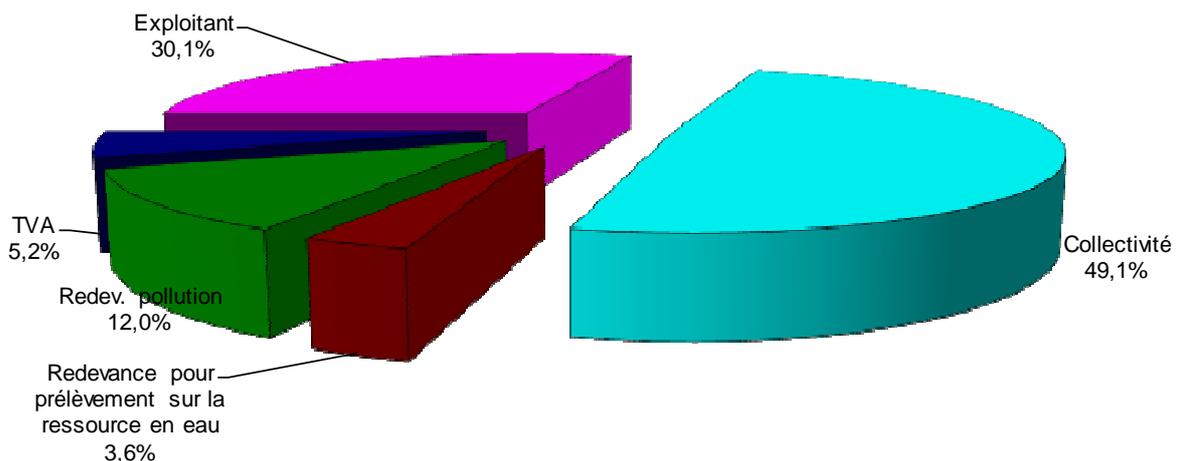
Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

2,75 €/m³

Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ :

0,0028 €/l

Répartition au 1er janvier 2018



■ LE PRIX DE L'EAU - Chazelles

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2017	1 ^{er} jan 2018	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	31,93		
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	Abonnement le m ³	0,389	32,27 0,393	+1,03 %
Part de la collectivité				
	Abonnement ordinaire *	53,00		
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	Abonnement le m ³	0,78	55,69 0,9623	+23,37 %
Redevances et taxes				
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m ³]	0,10	0,12	+20,00 %
	Redevance de pollution domestique TVA	0,32 5,5 %	0,33 5,5 %	+3,13 %

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

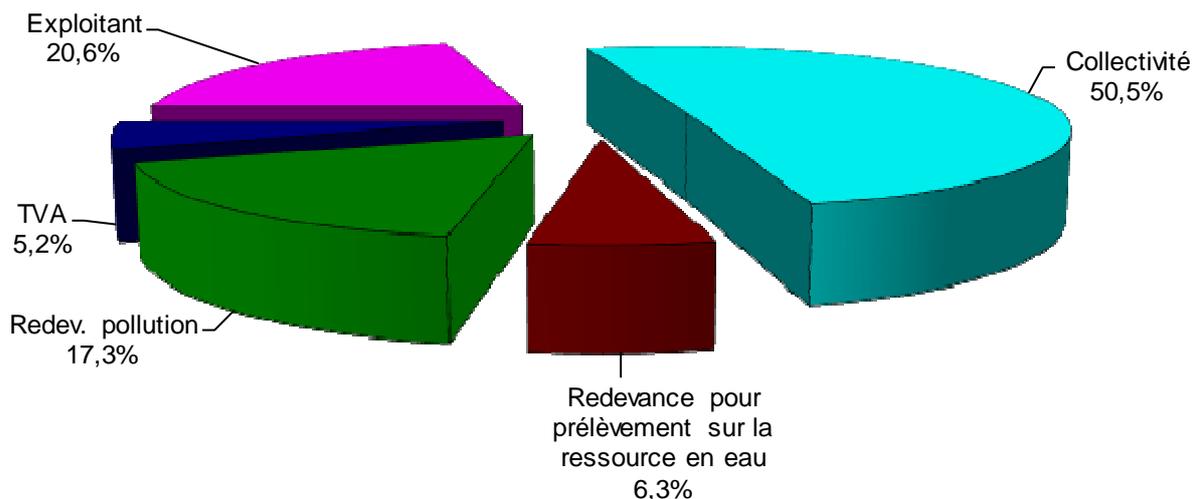
	1 ^{er} jan 2017	1 ^{er} jan 2018	Variation
Exploitant	78,61	47,16	-40,01 %
Collectivité	146,60	115,48	-21,23 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	12,00	14,40	+20,00 %
Redevance de pollution domestique	38,40	39,60	+3,12 %
TVA	15,16	11,92	-21,37 %
Total [€ TTC]	290,77	228,56	-21,39 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
-27,78 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :
 Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ :

1,90 €/m³
 0,0019 €/l

Répartition au 1er janvier 2018



■ LE PRIX DE L'EAU - Montbron Eymouthiers

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2017	1 ^{er} jan 2018	Variation
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	52,40	60,33	+15,13 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	1,30	1,4285	+9,88 %
Redevances et taxes				
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m ³]	0,0742	0,0742	0,00 %
	Redevance de pollution domestique	0,32	0,33	+3,13 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2017	1 ^{er} jan 2018	Variation
Collectivité	208,40	231,75	+11,20 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	8,90	8,90	0,00 %
Redevance de pollution domestique	38,40	39,60	+3,12 %
TVA	14,06	15,41	+9,60 %
Total [€ TTC]	269,76	295,66	+9,60 %

Variation COLLECTIVITE (HT)
+11,20 %

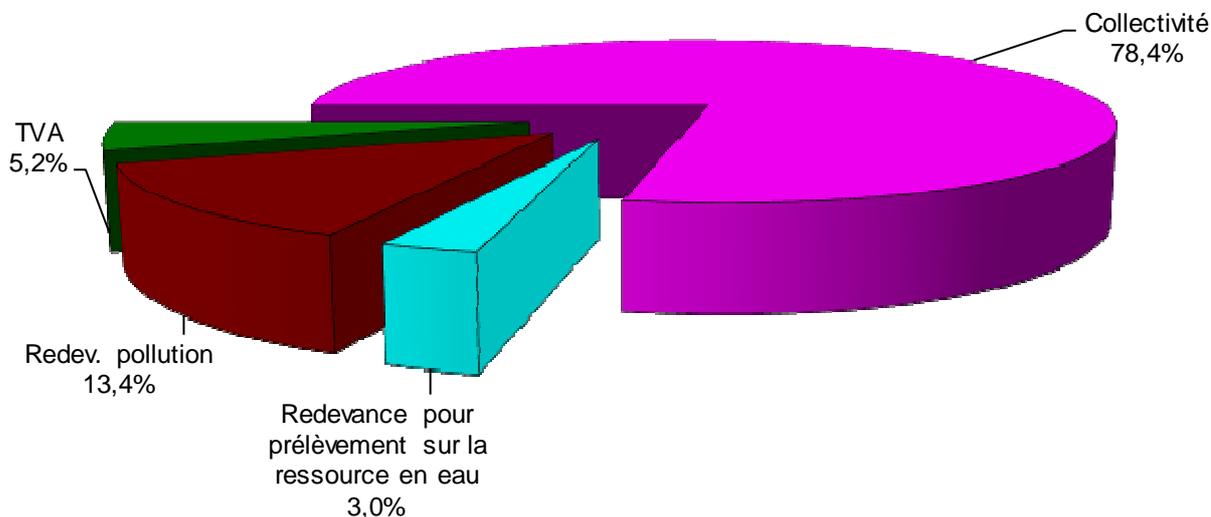
Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

2,46 €/m³

Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ :

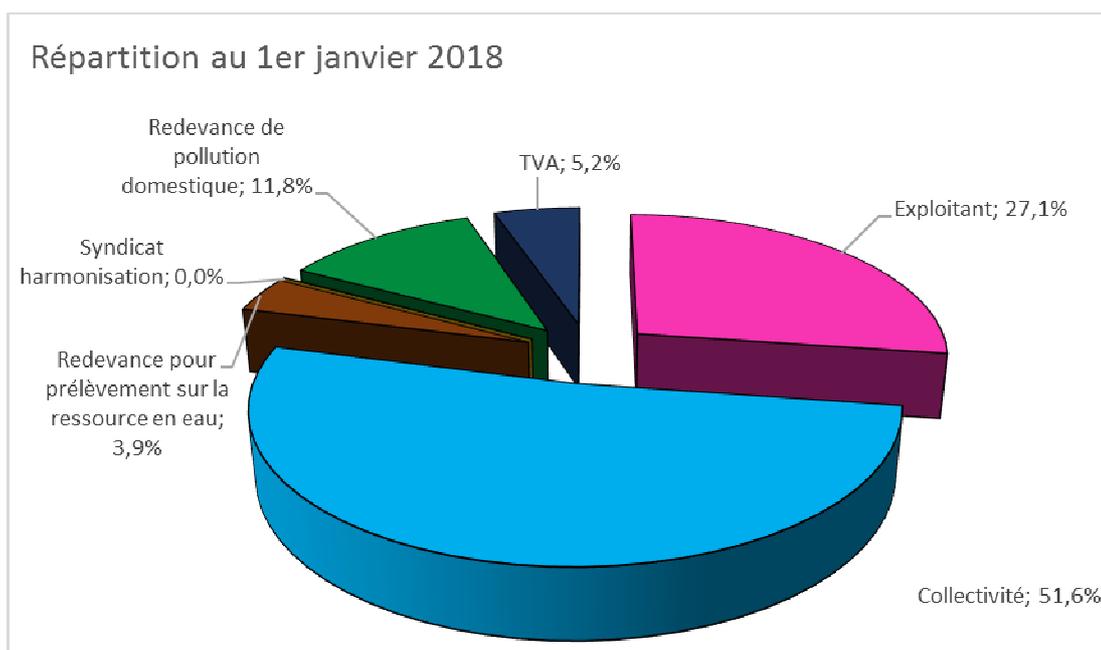
0,0025 €/l

Répartition au 1er janvier 2018



■ **SYNTHESE DES TARIFS PAR COMMUNE POUR UN USAGER CONSOMMANT 120 M³**

Service	Exploitant	Collectivité	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	Syndicat harmonisation	Redevance de pollution domestique	TVA	Total[€ TTC]	Abonnés
CHAZELLES	47,16	115,48	14,4		39,6	11,92	228,56	1 493
MONTBRON EYMOUTHIER		231,75	8,9		39,6	15,41	295,66	1 775
PUYREAUX	124,7	166,79	21,06	0,65	39,6	19,4	372,2	1 311
ST GERMAIN DE MONTBRON	142,61	162,64	10,2		39,6	19,53	374,58	1 939
TARDOIRE ET BONNIEURE	99,31	162,31	12		39,6	17,23	330,45	5 600
MOYENNE (pondérée par le nombre d'abonnés)	88,01	167,25	12,53	0,07	38,40	16,91	324,38	12 118



Service	Prix au m ³ 2017 en € TTC/m ³	Prix au m ³ 2018 en € TTC/m ³	Nombre d'abonnés
Chazelles	2,42	1,90	1 493
Montbron Eymouthiers	2,25	2,46	1 775
Puyreaux	2,80	3,10	1 311
St Germain de Montbron	2,97	3,12	1 939
Tardoire et Bonnieure distribution	2,53	2,75	5600
Global	2,61	2,74	12 118

■ RECETTES D'EXPLOITATION

Chazelles

- *Recettes de la collectivité*

	2016	2017	Variation
Recettes vente d'eau domestiques	209 283,43 €	199 197,66 €	-4,82 %
dont abonnements	79 331,47 €	79 239,90 €	-0,12 %
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	- 1 178,69 €	- 4 909,78 €	-316,55 %
Total recettes de vente d'eau	208 104,74 €	194 287,88 €	-6,64 %

- *Recettes de l'exploitant*

	2016	2017	Variation
Recettes vente d'eau domestiques	112 908,88 €	107 753,10 €	-4,57 %
dont abonnements	47 946,79 €	47 766,03 €	-0,38 %
Total recettes de vente d'eau	112 786,57 €	107 753,10 €	-4,46 %

MONTBRON EYMOUTHIER

- *Recettes de la collectivité*

	2016	2017	Variation
Recettes vente d'eau domestiques	338 544,46 €	361 742,00 €	+6,85 %
Total recettes de vente d'eau	338 544,46 €	361 742,00 €	+6,85 %
Loyers	12 321,35 €	17 538,00 €	
Total des recettes	350 865,81 €	379 280,00 €	

PUYREAUX

- *Recettes de la collectivité*

	2016	2017	Variation
Recettes vente d'eau domestiques	153 740,00 €	153 320,00 €	-0,27 %
Total recettes de vente d'eau	153 740,00 €	153 320,00 €	-0,27 %
Redevance prélèvement	16 950,00 €	16 635,00 €	
Redevance pollution	36 310,00 €	36 649,00 €	
Total des recettes	207 000,00 €	206 604,00 €	

- *Recettes de l'exploitant*

	2016	2017	Variation
Recettes vente d'eau domestiques	133 580,00 €	135 690,00 €	+1,58 %
dont abonnements	55 820,00 €	56 166,00 €	+0,62 %
Total recettes de vente d'eau	133 580,00 €	135 690,00 €	+1,58 %

ST GERMAIN DE MONTBRON

- *Recettes de la collectivité*

	2016	2017	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	233 401,29 €	226 303,89 €	-3,04 %
dont abonnements	90 598,57 €	90 961,89 €	+0,40 %
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	- 8 610,53 €	1 010,99 €	+111,74 %
Total recettes de vente d'eau	224 790,76 €	227 314,88 €	+1,12 %

- *Recettes de l'exploitant*

	2016	2017	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	218 176,07 €	216 269,34 €	-0,87 %
dont abonnements	93 024,80 €	95 989,21 €	+3,19 %
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	- 12,45 €	- 196,56 €	-1478,80 %
Recettes de volume exporté		415,65 €	
Total recettes de vente d'eau	218 163,62 €	216 488,43 €	-0,77 %

TARDOIRE ET BONNIEURE DISTRIBUTION

- *Recettes de la collectivité*

	2016	2017	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	667 062,11 €	662 596,93 €	-0,67 %
dont abonnements	194 669,84 €	195 308,13 €	+0,33 %
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	- 43 758,47 €	853,29 €	+101,95 %
Total recettes de vente d'eau	623 303,64 €	663 450,22 €	+6,44 %

- *Recettes de l'exploitant*

	2016	2017	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	474 113,97 €	468 702,67 €	-1,14 %
dont abonnements	194 229,93 €	195 213,73 €	+0,51 %
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	- 38,30 €	- 412,08 €	-975,93 %
Total recettes de vente d'eau	474 075,67 €	468 290,59 €	-1,22 %

■ Indicateurs de performance du service de l'eau potable

■ QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'ARS. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

■ PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

0%	aucune action
20%	études environnementale et hydrogéologique en cours
40%	avis de l'hydrogéologue rendu
50%	dossier déposé en préfecture
60%	arrêté préfectoral
80%	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
100%	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

Service	valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource, calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable
----------------	---

Chazelles	60%
Montbron Eymouthiers	60%
Puyreaux	60%
St Germain de Montbron	60%
Tardoire et Bonnieure distribution	60%
Tardoire et Bonnieure - Production Font Saint Aubin	60%

■ CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points, globalement, au niveau des parties A et B ci-dessous, est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120.

Chazelles

		nombre de points	points obtenus
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)			
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	Condition à remplir pour prendre en compte les points suivants	
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (1)	5
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)			
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	5
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	
	TOTAL	120	100

(1) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 0, 1, 2, 3, 4 et 5 points

(2) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 10, 11, 12, 13, 14 et 15 points

Montbron Eymouthiers

		nombre de points	points obtenus
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)			
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	Condition à remplir pour prendre en compte les points suivants	
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (1)	5
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)			
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	
	TOTAL	120	85

(1) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 0, 1, 2, 3, 4 et 5 points

(2) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 10, 11, 12, 13, 14 et 15 points

Puyreaux

		nombre de points	points obtenus
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)			
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	Condition à remplir pour prendre en compte les points suivants	
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (1)	5
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)			
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	
	TOTAL	120	105

(1) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 0, 1, 2, 3, 4 et 5 points

(2) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 10, 11, 12, 13, 14 et 15 points

St Germain de Montbron

		nombre de points	points obtenus
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)			
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	Condition à remplir pour prendre en compte les points suivants	
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (1)	5
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	13
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)			
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	5
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	
	TOTAL	120	108

(1) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 0, 1, 2, 3, 4 et 5 points

(2) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 10, 11, 12, 13, 14 et 15 points

Tardoire et Bonnieure distribution

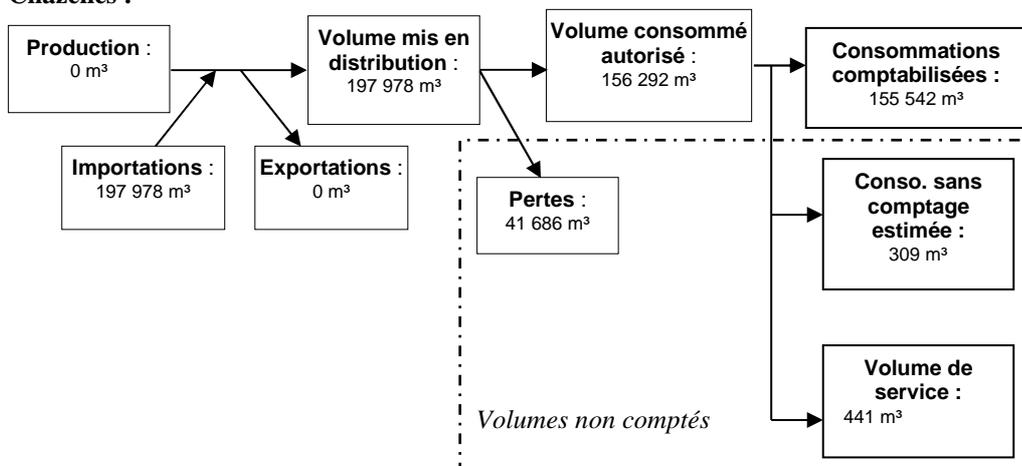
		nombre de points	points obtenus
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)			
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	Condition à remplir pour prendre en compte les points suivants	
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (1)	5
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)			
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	5
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	
	TOTAL	120	110

(1) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 0, 1, 2, 3, 4 et 5 points

(2) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 10, 11, 12, 13, 14 et 15 points

■ PERFORMANCE DU RESEAU

Chazelles :



Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 309 m³ par l'exploitant.

Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,...) sont évalués à 441 m³ par l'exploitant.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- rendement du réseau de distribution =

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2013	2014	2015	2016	2017
Rendement du réseau de distribution [%]	78,6 %	73,5 %	76,7 %	80,7 %	78,9 %

N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007

- indice des volumes non comptés =

(estimation consommations sans comptage+volume de service+pertes) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2013	2014	2015	2016	2017
Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/j]	1,3	1,6	1,5	1,3	1,3

- indice linéaire de pertes en réseau =

pertes / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2013	2014	2015	2016	2017
Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/j]	1,3	1,6	1,4	1,2	1,2

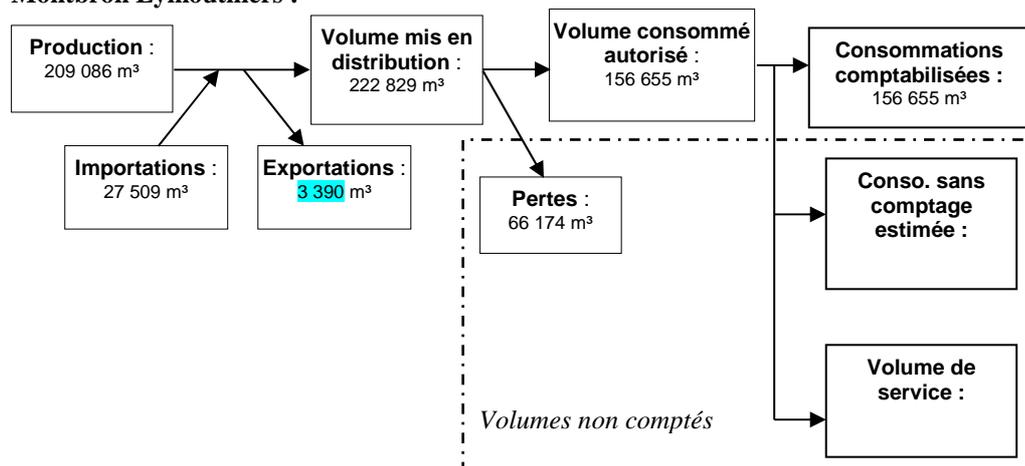
- indice linéaire de consommation=

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2013	2014	2015	2016	2017
Indice linéaire de consommation [m ³ /km/j]	4,8	4,6	4,7	5,1	4,7
Seuil de rendement [%]	66,0 %	65,9 %	65,9 %	66,0 %	65,9 %

Le rendement est au-dessus du seuil minimal sur le dernier exercice.

Montbron Eymouthiers :



Il n'est pas pris en compte de consommations sans comptage.

Il n'est pas pris en compte de volumes de service.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- rendement du réseau de distribution =

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2013	2014	2015	2016	2017
Rendement du réseau de distribution [%]	69,6 %	89,6 %	69,3 %	71,0 %	67,6 %

N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007

- indice des volumes non comptés =

(estimation consommations sans comptage+volume de service+pertes) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2013	2014	2015	2016	2017
Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/j]	1,8	0,6	1,7	1,8	1,8

- indice linéaire de pertes en réseau =

pertes / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2013	2014	2015	2016	2017
Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/j]	1,8	0,6	1,7	1,8	1,8

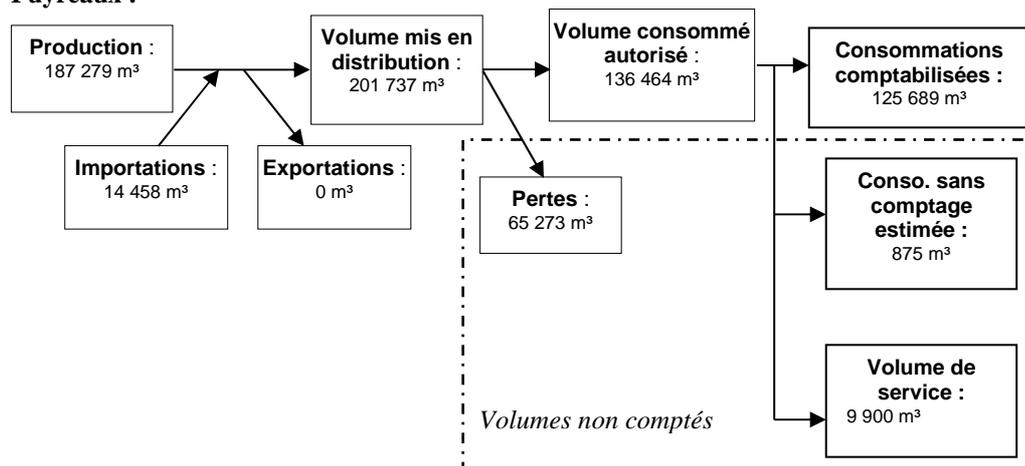
- indice linéaire de consommation=

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2013	2014	2015	2016	2017
Indice linéaire de consommation [m³/km/j]	4,0	4,9	3,9	4,0	4,7
Seuil de rendement [%]	65,8 %	66,0 %	65,8 %	65,8 %	65,9 %

Le rendement est au-dessus du seuil minimal sur le dernier exercice.

Puyreaux :



Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 9 900 m³ par l'exploitant.

Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,...) sont évalués à 875 m³ par l'exploitant.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- rendement du réseau de distribution =

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2013	2014	2015	2016	2017
Rendement du réseau de distribution [%]	77,4 %	71,1 %	74,1 %	73,1 %	67,6 %

N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007

- indice des volumes non comptés =

(estimation consommations sans comptage+volume de service+perdes) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2013	2014	2015	2016	2017
Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/j]	1,6	2,3	2,0	2,2	2,8

- indice linéaire de pertes en réseau =

perdes / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2013	2014	2015	2016	2017
Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/j]	1,3	1,9	1,7	1,9	2,4

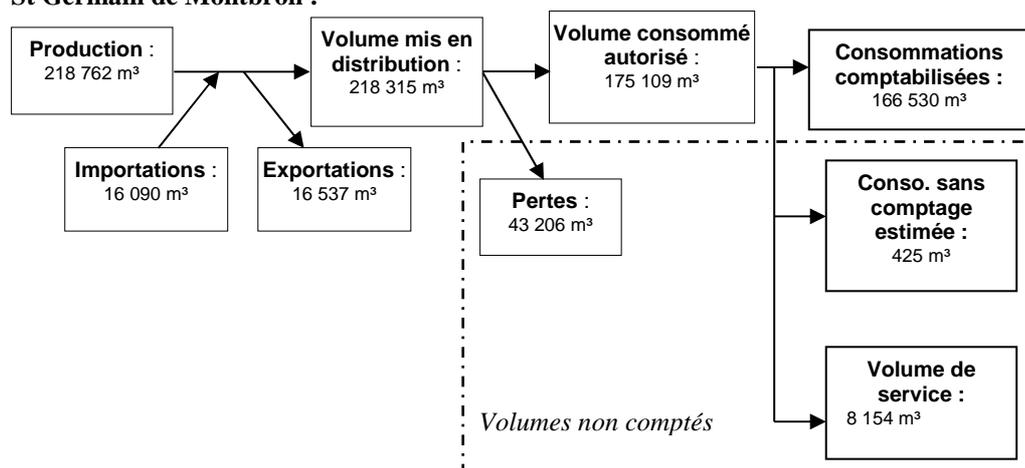
- indice linéaire de consommation=

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2013	2014	2015	2016	2017
Indice linéaire de consommation [m ³ /km/j]	4,5	4,7	4,7	5,0	5,0
Seuil de rendement [%]	65,9 %	65,9 %	65,9 %	66,0 %	66,0 %

Le rendement est au-dessus du seuil minimal sur le dernier exercice.

St Germain de Montbron :



Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 425 m³ par l'exploitant.

Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,...) sont évalués à 8 154 m³ par l'exploitant.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- rendement du réseau de distribution =

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2013	2014	2015	2016	2017
Rendement du réseau de distribution [%]	82,4 %	79,2 %	82,7 %	83,2 %	81,6 %

N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007

- indice des volumes non comptés =

(estimation consommations sans comptage+volume de service+pertes) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2013	2014	2015	2016	2017
Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/j]	0,7	0,9	0,7	0,9	0,8

- indice linéaire de pertes en réseau =

pertes / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2013	2014	2015	2016	2017
Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/j]	0,6	0,7	0,6	0,8	0,7

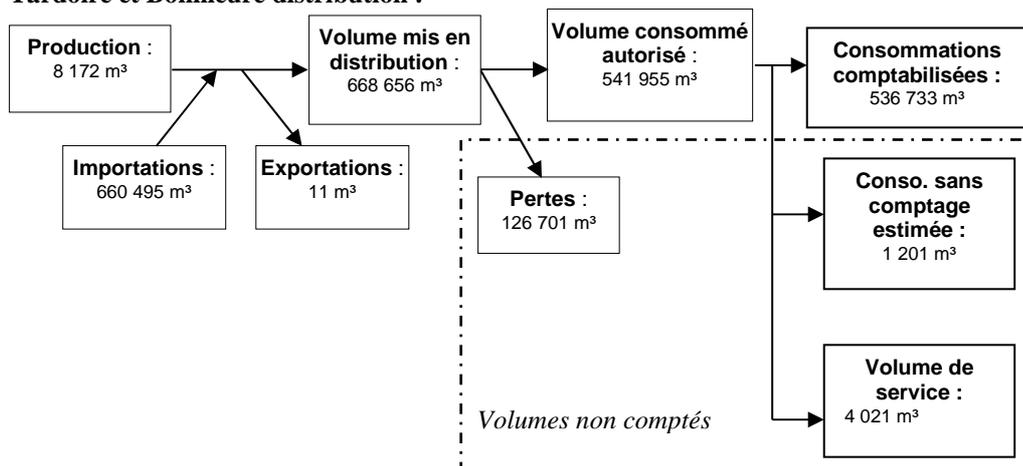
- indice linéaire de consommation=

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2013	2014	2015	2016	2017
Indice linéaire de consommation [m ³ /km/j]	2,8	2,8	3,0	2,8	3,0
Seuil de rendement [%]	65,6 %	65,6 %	65,6 %	65,6 %	65,6 %

Le rendement est au-dessus du seuil minimal sur le dernier exercice.

Tardoire et Bonnieure distribution :



Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 1 201 m³ par l'exploitant.

Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,...) sont évalués à 4 021 m³ par l'exploitant.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- rendement du réseau de distribution =

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2013	2014	2015	2016	2017
Rendement du réseau de distribution [%]	79,4 %	78,1 %	83,7 %	80,2 %	81,1 %

N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007

- indice des volumes non comptés =

(estimation consommations sans comptage+volume de service+pertes) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2013	2014	2015	2016	2017
Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/j]	1,1	1,2	0,9	1,2	1,1

- indice linéaire de pertes en réseau =

pertes / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2013	2014	2015	2016	2017
Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/j]	1,1	1,2	0,9	1,1	1,0

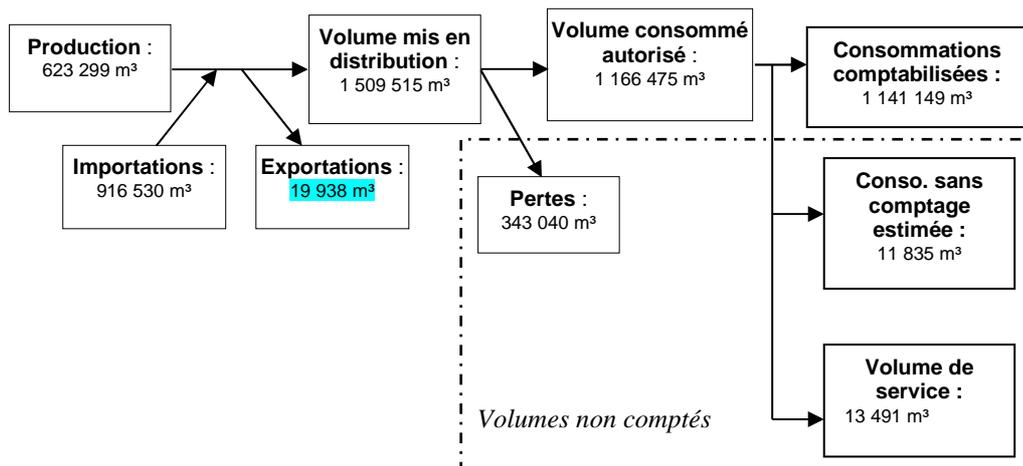
- indice linéaire de consommation=

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

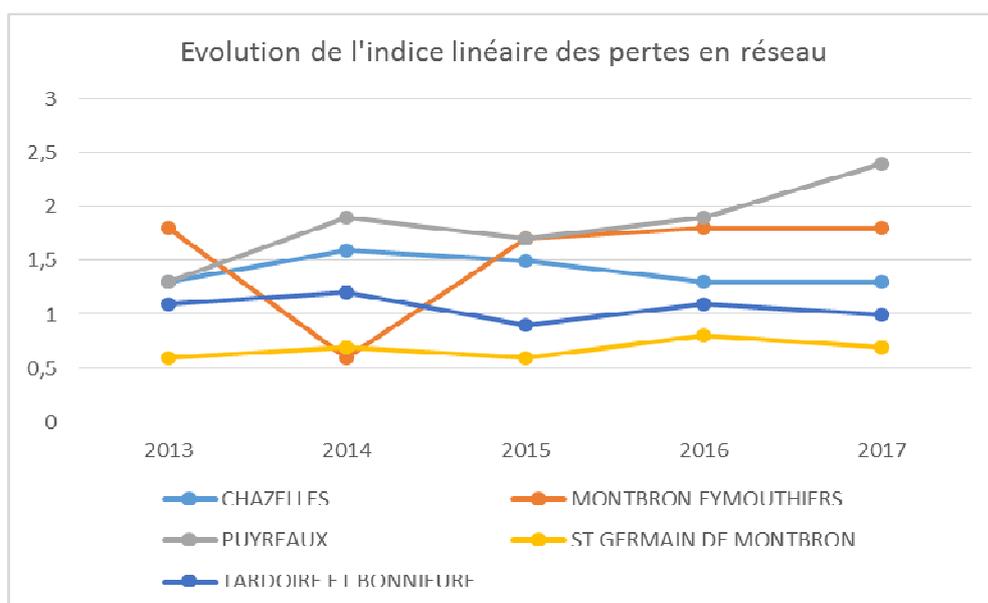
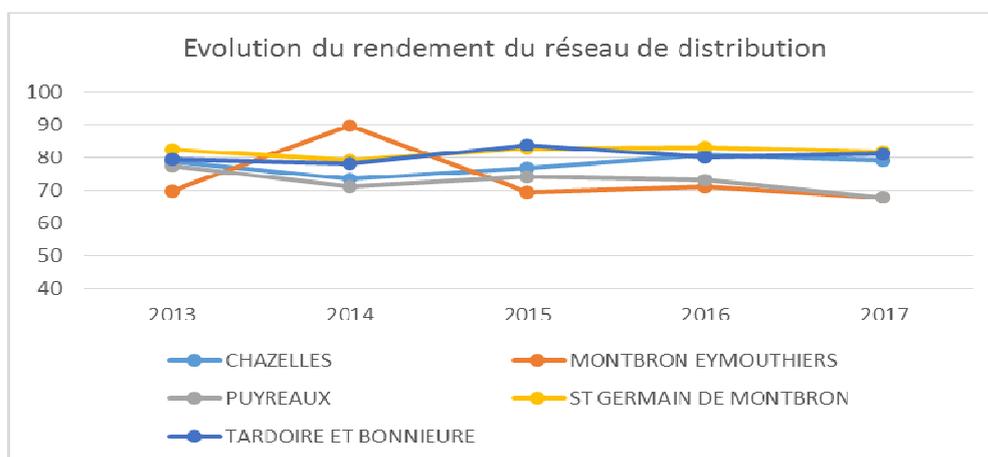
	2013	2014	2015	2016	2017
Indice linéaire de consommation [m ³ /km/j]	4,4	4,3	4,5	4,6	4,4
Seuil de rendement [%]	65,9 %	65,9 %	65,9 %	65,9 %	65,9 %

Le rendement est au-dessus du seuil minimal sur le dernier exercice.

GLOBAL :



Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 11 835 m³ par l'exploitant.
 Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,...) sont évalués à 13 491 m³ par l'exploitant.



■ Financement des investissements du service de l'eau potable

■ TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE

Objet des travaux	Service	Montant de travaux	Subventions accordées
Renouvellement du réseau AEP	Chazelles	326 960 €	
Renouvellement du réseau AEP	Puyreaux	361 228 €	79 900 €
Renouvellement des canalisations Rancogne (lot 1) et Charras/Mainzac (lot 2)	St Germain de Montbron	871 804 €	82 425 €

■ BRANCHEMENTS EN PLOMB

Aucun branchement en plomb sur le périmètre du syndicat.

■ ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2017 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2016	2017
Encours de la dette au 31 décembre	654 875,08 €	985 863 €
Remboursements au cours de l'exercice	72 600,72 €	99 937,46 €
dont en intérêts	20 178,47 €	22 123,38 €
dont en capital	52 422,25 €	77 814,08 €

■ Synthèse des indicateurs des services de l'eau potable

■ CHAZELLES

Désignation	unité	2016	2017
Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	€/m ³	2,42	1,90
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%	60	60
Rendement du réseau de distribution	%	80,7	78,9
Indice linéaire des volumes non comptés	m ³ /km/j	1,3	1,3
Indice linéaire de pertes en réseau	m ³ /km/j	1,2	1,2
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%	1,6	
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	unité	110	100
Estimation du nombre d'habitants desservis	hab	2 978	2 978

■ MONTBRON EYMOUTHIER

Désignation	unité	2016	2017
Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	€/m ³	2,25	2,46
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%	60	60
Rendement du réseau de distribution	%	69,1	72,0
Indice linéaire des volumes non comptés	m ³ /km/j	1,8	1,8
Indice linéaire de pertes en réseau	m ³ /km/j	1,8	1,8
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%		
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	unité	75	85
Estimation du nombre d'habitants desservis	hab	2 485	2 515

■ PUYREAU

Désignation	unité	2016	2017
Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	€/m ³	2,80	3,10
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%	80	80
Rendement du réseau de distribution	%	73,1	67,6
Indice linéaire des volumes non comptés	m ³ /km/j	2,2	2,8
Indice linéaire de pertes en réseau	m ³ /km/j	1,9	2,4
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%		
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	unité	105	105
Estimation du nombre d'habitants desservis	hab	2 713	2 716
Abandons de créance et versements à un fonds de solidarité, rapportés au volume annuel comptabilisé	€/m ³	0,008	

■ ST GERMAIN DE MONTBRON

Désignation	unité	2016	2017
Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	€/m ³	2,97	3,12
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%	60	60
Rendement du réseau de distribution	%	78,1	81,6
Indice linéaire des volumes non comptés	m ³ /km/j	0,9	0,8
Indice linéaire de pertes en réseau	m ³ /km/j	0,8	0,7
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%	0,2	
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	unité	108	108
Estimation du nombre d'habitants desservis	hab	3 567	3 567

■ TARDOIRE ET BONNIEURE DISTRIBUTION

Désignation	unité	2016	2017
Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	€/m ³	2,53	2,75
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%	60	60
Rendement du réseau de distribution	%	80,2	81,1
Indice linéaire des volumes non comptés	m ³ /km/j	1,2	1,1
Indice linéaire de pertes en réseau	m ³ /km/j	1,1	1,0
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%	0,4	
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	unité	105	110
Estimation du nombre d'habitants desservis	hab	11 189	11 189

■ TARDOIRE ET BONNIEURE - PRODUCTION FONT SAINT AUBIN

Désignation	unité	2016	2017
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%	60	60